

# **PRÉSENTATION**

**de l'Assemblée des Premières Nations  
du Québec et du Labrador**

**devant la**

**Comité permanent des affaires autochtones,  
du développement du Grand Nord  
et des Ressources naturelles**

**par**

**Ghislain Picard  
Chef régional de l'APNQL**

**Le mercredi 26 mars 2003**

## LE PROJET DE LOI SUR LA GOUVERNANCE DES PREMIÈRES NATIONS

### Un douteux et dangereux recul

Bâtir et rebâtir notre propre gouvernance, nos Premières Nations n'ont pas vraiment le choix. Elles offrent de le faire avec le gouvernement fédéral, mais leur ouverture reste sans réplique. Elles sont prêtes à examiner, puis réexaminer, s'il le faut, les conclusions de la Commission royale sur les peuples autochtones du Canada; elles n'ont pas plus de réponse.

Pourtant leur population est là, à leur porte, qui leur exige quotidiennement des comptes. Elle leur demande surtout de savoir quand nos gouvernements pourront répondre à leurs besoins réels. Une pétition demandant à la Chambre des communes de ne pas adopter le projet de loi C-7 et incitant le gouvernement à s'attaquer aux vrais problèmes a été signée par plus de 3 800 membres des Premières Nations appartenant à une vingtaine de communautés. Des conseils locaux, tels que celui des Mohawks de Kahnawake et des Malécites de Viger ont appuyé par résolution le texte de la pétition. Recueillies en quelques semaines à l'automne 2002, ces signatures représentent environ 40 % de la population des communautés impliquées.

Pourquoi le gouvernement Chrétien s'obstine-t-il à maintenir la porte fermée? Pourquoi refuse-t-il les propositions de l'Assemblée des Premières Nations qui lui lance de se débarrasser, ensemble et pour de bon, de la *Loi sur les Indiens*? Les Premiers Peuples ne souhaitent surtout pas développer la phase II comme il le propose!

Pourquoi a-t-il décidé d'essayer de réinventer la roue encore une fois? Pour quelle raison veut-il discréditer, face à l'opinion publique, les gouvernements que les Premières Nations se sont donnés? Pour quel motif souhaite-t-il miner leur capacité de se donner des gouvernements différents, plus près de leur culture, donc des modes de gouvernance qui leur sont propres? Enfin, quelle est la cause de ce douteux et dangereux recul et qui en paiera les pots cassés?

Les Premières Nations font appel à la société canadienne dans son ensemble pour ramener à la raison le gouvernement Chrétien.

Nos Premières Nations sont aux premières loges pour constater l'échec de la politique autochtone du gouvernement fédéral. Ce sont ses membres qui en paient le prix. Concrètement, les indicateurs sociaux se vivent et se mesurent au quotidien.

Comme nous le faisons avec lucidité, le gouvernement fédéral devrait constater que les problèmes majeurs non solutionnés chez les Premières Nations pullulent et que toute la mascarade autour de sa forme de gouvernance n'y changera strictement rien. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), monsieur Robert Nault, devrait sortir de sa tour d'ivoire d'Ottawa-Hull et venir dans nos réserves. Il y constaterait les vrais problèmes que côtoient quotidiennement les Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

L'heure n'est plus aux études ni aux audiences publiques. Le gouvernement fédéral a tout en main pour prendre des décisions éclairées. Il doit cesser de tergiverser inutilement et, enfin, s'asseoir avec nous pour faire les bons choix.

Lire une statistique sur le suicide et enterrer un jeune de vingt ans, ce n'est pas la même chose. Lire une statistique de chômage et réaliser, à vingt ans, que tes projets ne peuvent pas se réaliser et que tu n'as pas d'avenir, ce n'est pas la même chose. Lire une statistique sur le logement et vivre à huit dans une maison insalubre, ce n'est pas la même chose. Lire une statistique sur l'endettement des conseils locaux et avoir quotidiennement à refuser des services à la population qui cogne à ta porte, ce n'est pas la même chose.

- **Pourquoi ne pas s'attaquer aux vraies questions**

Sur le plan de la santé et des services sociaux, des initiatives sont en place et les Premières Nations sont actives dans les démarches entreprises avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral devrait donc aider les communautés qui le désirent à mettre sur pied, à développer et à faire avancer des programmes et des services globaux de santé et de services sociaux adaptés et conçus par des organismes des Premières Nations et des Inuits.

Le MAINC et le Conseil du Trésor ont imposé unilatéralement un nouveau processus de renouvellement des politiques qui comprend les domaines suivants : La sécurité du revenu, les services à l'enfance et à la famille, la prestation nationale pour enfant, les soins aux adultes, la violence familiale et l'éducation. Malheureusement, nous n'avons pas défini les mêmes priorités.

Un dossier qui souffre du manque de financement est celui de l'emploi et de la formation. La Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) tente de répondre aux besoins des communautés dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi.

Par ailleurs, l'efficacité de cette stratégie est fortement limitée par l'inexistence des initiatives en développement économique qui pourraient être génératrices d'emplois durables et par l'absence de financement des infrastructures de services tant au niveau des communautés que de la région.

L'état sur la situation du logement dans les communautés des Premières Nations du Québec et du Labrador est catastrophique. Un rapport a été soumis conjointement par le Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et le Comité de liaison en habitation. Ce rapport fait la preuve que les affectations budgétaires fédérales pour le logement ne sont pas adéquates aux besoins des Premières Nations.

On y apprend également que les tendances lourdes sont à l'effet que la situation s'aggravera avec le temps dans le contexte d'un statu quo. Le rapport mentionne que les besoins en logement chez les Premières Nations au Québec et au Labrador se chiffrent à 1 milliard \$ alors que l'affectation budgétaire du MAINC est de l'ordre de 11,4 M\$ par année, et ce, depuis 1982. Quoique le MAINC ait injecté 24 M\$ de façon ponctuelle depuis les sept dernières années, le financement permet à peine de combler entre 20 % et 30 % des besoins en logement.

Ces tendances lourdes s'expliquent par la forte croissance démographique des Premières Nations. La population dans les communautés augmentera au cours des prochaines années. Les jeunes Autochtones qui atteindront l'âge de former des ménages d'ici une quinzaine d'années (5-19 ans) sont sensiblement plus nombreux que les gens appartenant aux groupes d'âge qui les précèdent (20-34 ans), contrairement à ce que l'on observe chez les non-Autochtones.

Les principales conséquences de la situation actuelle sont : La détérioration accélérée du parc immobilier due au surpeuplement; le climat de tension familiale; les problèmes d'apprentissage chez les jeunes; les préoccupations au sujet de la santé et de la sécurité des occupants; l'endettement et le risque financier à cause des cas spéciaux. Enfin, il faut souligner que le financement n'a pas été indexé depuis vingt ans alors que les coûts de construction ont augmenté considérablement.

Les Premières Nations sont engagées dans une spirale sans fin et dans le contexte d'un statu quo, on ne voit pas le jour où la situation pourrait vraiment s'améliorer au bénéfice des Premières Nations.

En prétendant que le système scolaire des Premières Nations a échoué, au cours d'une entrevue donnée à un journaliste du *Edmonton Journal*, le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, monsieur Robert Nault, nous blesse profondément et nous insulte. Cette déclaration atteint de plein fouet tous les éducateurs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

On sait pourtant que ces derniers n'ont épargné aucun effort pour dispenser des services de qualité malgré le manque chronique de financement et l'absence d'une politique relative à l'éducation sur laquelle ils auraient pu s'appuyer. Plus encore, les éducateurs des Premières Nations ont dû tenter, par tous les moyens possibles, de contrer les effets dévastateurs d'une mauvaise gestion des services éducatifs du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

À titre d'exemple, il faudrait se rappeler qu'au cours des années 1960 et 1970, alors que le ministère était roi et maître dans le domaine de l'éducation des Premières Nations, le taux d'abandon des étudiants autochtones touchait près de 90 % et atteignait même 100 % dans certaines communautés. Aujourd'hui, sous le régime des Premières Nations, ce taux d'abandon oscille autour des 7 % à 12 %; c'est toute une différence!

Plus encore, depuis que nous avons pris la charge de nos services d'éducation, le taux de réussite est un succès incontestable comparativement à ce qui existait auparavant alors que ces services étaient gérés par le ministère.

Il aurait donc été plus honnête pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, monsieur Robert Nault, de mieux s'informer avant de dire que les Premières Nations ont échoué. Si quelqu'un a échoué, il s'agit plutôt de notre fiduciaire qui n'avait pas trouvé bon de consacrer les ressources financières nécessaires à l'instruction des jeunes Indiens. Ces moyens financiers n'étaient pas comparables à ceux des réseaux scolaires publics.

- **On répète que c'est NON à la forme de gouvernance proposée**

En résumé, pour nous, il est évident qu'un processus n'est légitime que lorsqu'il inclut, dès le départ, les personnes qu'il vise. Les Premières Nations ne peuvent donner suite qu'aux solutions qu'elles auront trouvées et adoptées elles-mêmes, lesquels moyens leur permettront de réussir à coup sûr.

Depuis quelques années, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada est attaqué de toute part pour son manque de solutions aux problèmes sociaux et économiques des Premiers Peuples. Pour sa part, le Contrôleur général des finances publiques du Canada s'en est pris à ce même ministère en lui reprochant son incompétence comme gestionnaire de fonds publics. Pour le Contrôleur général, des sommes énormes sont englouties sans résultat satisfaisant à cause du manque de vérification de la part des gestionnaires gouvernementaux sur l'effet des programmes mis en place.

Enfin, au cours d'une entrevue accordée au quotidien *Le Devoir* le 5 janvier 2001, l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, monsieur Robert Nault, a admis que la *Loi sur les Indiens*, qui date de 1867, ne résiste plus à la Charte canadienne des droits et libertés. Il a mentionné qu'une bonne partie de cette loi dépassée pourrait être jugée par la Cour suprême du Canada, au cours des prochaines années, comme étant inconstitutionnelle.

Voilà maintenant qu'aujourd'hui, le même ministre a déposé un projet de loi sur la gouvernance des Premières Nations qui fait fi de toutes ces belles déclarations sur la vétusté de la *Loi sur les Indiens* et présente un écran de fumée. Loin d'apporter des changements profonds dans les parties dénoncées par les Autochtones comme étant discriminatoires, il maquille cette loi ancienne pour masquer son incompétence administrative et tout mettre sur le dos des Premières Nations.

Dans le cas des droits de la personne, contrairement à ce que soulignait le ministre Nault dans ses déclarations publiques, il s'est laissé bernier par ses fonctionnaires qui, par un tour de force inacceptable, ont incriminé les Premières Nations. Aujourd'hui, le ministre Nault a fait en sorte que dans son projet de loi se dégage que les Premières Nations sont les auteurs de violation des droits de la personne. Cette allusion est absolument fausse et, surtout, diffamatoire. Le ministre devrait savoir que les Premières Nations n'ont eu rien à voir sur l'écriture des anciens textes de la *Loi des Sauvages* et, plus tard, la *Loi sur les Indiens*.

Il est évident pour nos Premières Nations que notre autonomie gouvernementale passera par un processus de gouvernance; cependant, il sera défini adéquatement par les Premiers Peuples eux-mêmes.

La vision des Premières Nations demande des adaptations majeures au modèle de gouvernance que tente d'inculquer unilatéralement le gouvernement fédéral. Cette seule façon de forcer un modèle et le processus de consultation, qui les ont précédés, est déjà contraire aux divers engagements et aux dispositions de plusieurs jugements.

Dans les faits, ce projet de loi n'est rien d'autre que la réponse du gouvernement Chrétien aux pressions des partis d'opposition pour une meilleure imputabilité.

Voilà donc l'aboutissement de 33 ans de politique autochtone canadienne, de 33 ans de promesses faites et rompues, de 33 ans de rapports plus prometteurs les uns que les autres, tous pourtant tablettés; il s'agit donc de promesses et encore des promesses.

Trente-trois ans depuis le dépôt d'un livre blanc qui, bien que rejeté avec fermeté par les Premières Nations, n'en aura pas moins connu une belle carrière, comme son promoteur, le

ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada de l'époque, M. Jean Chrétien. Le livre blanc de 1969 reposait généralement sur l'idée que pour se développer, les Premières Nations n'avaient d'autre choix que de s'intégrer à la majorité et d'adopter son modèle de développement. Voilà encore, plus de 33 ans plus tard, tout ce que le gouvernement Chrétien a, avec beaucoup d'originalité, à nous proposer.

Le livre blanc de 1969 proposait aux Premières Nations de s'affranchir de la *Loi sur les Indiens* et d'en sortir par la porte de l'assimilation.

Or, depuis toujours, c'est de l'autre côté, vers l'autre porte, celle du retour de leur autonomie que les Premières Nations lorgnent. C'est par cette autre porte que les Premières Nations souhaitent sortir du régime de la *Loi sur les Indiens*.

Selon le gouvernement Chrétien, si les Premières Nations n'arrivent pas à s'en sortir, ce serait avant tout la faute de leurs gouvernements et surtout de leurs pratiques en matière de gouvernance. Ces « bonnes manières gouvernementales », si les Premières Nations ne veulent pas les adopter, il va leur en imposer pour leur bien. Il ne saurait y avoir d'autres modèles : « Faites comme nous et tout ira bien. »

Ne pouvant pas camoufler l'échec de sa politique autochtone, le gouvernement Chrétien l'attribue aux gouvernements des Premières Nations. Après tout, ce sont les conseils locaux qui se retrouvent en première ligne et qui livrent la majorité de ces programmes à leur population. Ces gouvernements locaux, selon le gouvernement Chrétien, n'ont qu'à suivre le bon mode d'emploi, celui qu'il se dit prêt à leur dicter.

La Commission royale sur les peuples autochtones du Canada a largement dénoncé toutes ces questions et a remis un ensemble de recommandations qui ne sont pas imprégnées de colonialisme et de paternalisme. Le gouvernement Chrétien a, dans un premier temps, répondu sans grande conviction aux recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones du Canada; voilà maintenant qu'il les range définitivement sur les tablettes.

La société canadienne dans son ensemble ne devrait pas accepter un tel comportement, un tel recul. Si le gouvernement canadien constate l'échec de sa politique, qu'il ait le courage de l'admettre publiquement et qu'il assume sa responsabilité, qu'elle soit fiduciaire ou morale.